



Coopérative de conseil pour l'initiative
en développement durable et en
économie solidaire

1, place de la Gare
59100 ROUBAIX

☎ 03.20.01.00.41 ☎ 03.20.01.00.40

✉ extra-muros@nordnet.fr

Site : www.extra-muros.coop

Métro ligne 2, station Gare Jean LEBAS

Siret 39054857600037

Communauté d'agglomération de la Plaine
Centrale Val de Marne

**VERS UN PROGRAMME D'AGGLOMERATION
DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE
SOLIDAIRE**

Synthèse du rapport de mission

10 janvier 2005

Préambule :

1. L'économie sociale et solidaire, de quoi parle-t-on ?

L'économie sociale et solidaire correspond avant tout à une approche "culturelle" de l'initiative, fondée sur des principes d'association, de coopération, de mutualisation issus de la tradition de l'économie sociale ... mais aussi, de façon plus large et plus récente, sur des pratiques de transversalité dans les projets, de partenariat, de réciprocité, ...

Parce qu'elle est centrée sur un objectif visant l'épanouissement individuel et collectif, l'économie sociale et solidaire intègre de façon intrinsèque les préoccupations environnementales, la question de la citoyenneté active, la dimension de l'ancrage territorial, ... en bref les exigences du développement durable.

Cette "modernité", cette capacité à interroger la complexité toujours plus grande de la société, s'exprime à travers :

- une façon originale de conjuguer plusieurs finalités (rentabilité¹ sociale et environnementale, viabilité économique) qui s'ignorent encore souvent,
- une culture et des pratiques de la mixité (des ressources, des logiques d'acteurs, des finalités), favorisant la gestion de situations et de projets complexes,
- une vocation à faire émerger de nouveaux entrepreneurs individuels ou collectifs,
- une sagacité à explorer toutes les formes possibles de coopération pour entreprendre,
- une ouverture à l'expérimentation "engagée", pour mettre en pratique le développement durable dans les territoires.

Promouvoir une économie plurielle, "avec marché" mais mieux régulée par les pouvoirs publics et la société civile, est aujourd'hui plus que jamais un véritable enjeu, face auquel l'économie sociale et solidaire détient des atouts majeurs.

Par l'action, elle a, en effet, démontré au fil du temps sa capacité à :

- relever, de façon collective, des défis économiques, sociaux, environnementaux, auxquels chaque sphère communautaire (de la famille à la communauté internationale) doit répondre à son échelle,
- se développer dans des filières extrêmement variées (services aux personnes, agriculture durable, activités culturelles ou sportives, prévoyance, épargne solidaire, Technologies de l'Information et de la Communication, restauration, ...), défrichant même avant l'heure certains secteurs (par exemple jadis dans le domaine du logement social, plus récemment dans celui du réemploi des déchets, ...),
- mettre en dialogue les logiques du marché (échanges monétaires), des politiques publiques (redistribution) et de la société civile (réciprocité),
- inscrire les principes de solidarité², de lien social et de participation au cœur de l'acte économique (monétaire ou non).

Pour les acteurs de l'Agglomération de Plaine Centrale, réaliser une étude pour penser collectivement "l'économie sociale et solidaire" consistait ainsi à conduire une exploration pour se positionner ensemble vis-à-vis d'un projet économique partagé, visant la promotion de l'économie sociale et solidaire au sein d'une économie plurielle.

¹ c'est à dire apport de bénéfices

² entre les entrepreneurs eux-mêmes, avec les territoires, dans les coopérations Nord-Sud/Sud-Nord, ...

2. Cadre de la demande de la Communauté d'agglomération de la Plaine Centrale Val de Marne

En 2004, la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale Val de Marne a initié la présente étude de façon à identifier comment *"développer davantage le secteur de l'économie sociale et solidaire, qui constitue un gisement potentiel d'innovation sociale et d'initiatives destinées à créer de l'activité répondant à des besoins collectifs de proximité, ainsi qu'à créer de l'emploi, dans un souci de développement durable du territoire"*.

La Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val-de-Marne a ainsi confirmé que l'économie sociale et solidaire correspond à un système d'acteurs et à un type d'interventions pertinentes pour contribuer à l'organisation d'un développement local plus solidaire et mieux partagé.

Soucieuse d'optimiser ses moyens pour l'action en s'appuyant sur les acteurs eux-mêmes (PLIE, Régies de quartiers, ADIE, SEL, projets d'habitants, opérateurs de la création d'entreprise et de l'insertion par l'économique...), elle a impulsé une démarche visant à la définition d'un programme concerté de développement.

Pour intensifier les initiatives locales déjà engagées, la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val-de-Marne a sollicité une intervention extérieure destinée à coordonner et animer le processus participatif destiné à définir les modalités et les conditions du développement de l'économie sociale et solidaire à l'échelle de son territoire.

Compte tenu de plusieurs missions déjà conduites en termes de diagnostic-projet en économie sociale et solidaire, la coopérative de conseil Extra-Muros a été mandatée pour ce faire³.

L'analyse des besoins et des potentiels dès lors réalisée a visé une meilleure connaissance des forces en présence localement en termes d'économie sociale et solidaire (inventaire des acteurs et repérage des dynamiques en place ou à développer) et la formalisation participative d'un programme pluriannuel d'actions, prenant en compte les préoccupations suivantes exprimées dès l'amont par la Communauté d'agglomération de la Plaine Centrale Val de Marne :

- *"faire émerger les actions innovantes,*
- *aider au montage de projets,*
- *activer plusieurs leviers d'action en faveur de l'emploi,*
- *favoriser les gisements existants ou potentiels dans le domaine de l'économie sociale et solidaire,*
- *prendre en compte la dimension "égalité des chances entre les hommes et les femmes,*
- *organiser une coopération entre l'agglomération, les partenaires et les porteurs de projets"*.

C'est dans cet esprit que le diagnostic/projet a été conduit de juillet à décembre 2004, sur la base de trois étapes :

- diagnostic quantitatif des acteurs de l'économie sociale et solidaire,
- analyse des pratiques des Collectivités en termes de coopération avec le secteur social et solidaire,

³ Celle-ci associant à ses travaux la coopérative Pennec Etudes et Conseil avec laquelle elle développe des partenariats depuis plusieurs mois.

- recueil de regards d'acteurs sur leurs activités, sur leurs relations aux pouvoirs publics, sur l'hypothèse d'un plan de développement de l'économie sociale et solidaire locale.

Il s'est agi dans ce cadre de s'interroger sur :

- les forces en présence et les pratiques à l'œuvre, la volonté collective de valoriser les initiatives en cours,
- le processus à engager pour formaliser de nouvelles coopérations à l'échelle du territoire, basées sur les interactions entre le champ public et les acteurs de l'économie sociale et solidaire et sur l'introduction d'une dimension plus durable dans l'économie locale.

La présente note de synthèse vise à restituer les grandes lignes des enseignements tirés et des propositions soumises à la Communauté d'agglomération de la Plaine Centrale Val de Marne pour mettre en perspective les travaux collectifs engagés et le prolonger la mobilisation locale initiée à l'occasion de la réalisation du diagnostic-projet.

Partie 1 – CONSTATS

1.1. L'économie sociale et solidaire de l'agglomération de Plaine Centrale en quelques chiffres

Les éléments présentés ci-après constituent une photographie "à un moment T" de l'économie sociale et solidaire à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale Val de Marne ; c'est-à-dire une synthèse des informations disponibles auprès des pouvoirs publics et/ou des réseaux d'acteurs.

Conformément aux indications du cahier des charges, il est important de rappeler que ces données n'ont ni une dimension exhaustive, ni une dimension statistique ; l'éclatement du nombre de sources et l'absence d'homogénéisation des informations nécessitant de larges réserves...

Sur base d'un document méthodologique fourni par Extra-Muros et des propositions d'ajustements émises au fur et à mesure des besoins, les explorations ont été organisées par la Direction du développement économique autour de trois logiques complémentaires :

- une approche statutaire (à partir des quatre "familles" de l'économie sociale, c'est à dire les coopératives, les mutuelles, les associations et les fondations), permettant de cibler une dimension quantitative pour l'état des lieux local,
- la prise en compte de démarches spécifiques liées à l'insertion et à l'emploi de publics particuliers (avec l'insertion par l'économie, le secteur adapté, ...) ⁴,
- le recensement des structures d'accompagnement et/ou de financement qui, si elles ne relèvent pas toutes de l'économie sociale et solidaire, constituent en tout cas des leviers-clefs pour assurer le développement du secteur,

Tableau synthétique récapitulatif :

<p>844 associations (base INSEE établies pour les structures de type « employeurs ») Pas de sociétés coopératives ouvrières de production 13 mutuelles 4 banques de l'économie sociale (Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Crédit Coopératif, Caisse d'Épargne) + le Crédit Municipal de Paris 3 fondations (aucune dédiée spécifiquement au secteur de l'Économie sociale et solidaire) 10 structures d'insertion par l'activité économique (4 entreprises d'insertion, 1 entreprise de travail temporaire d'insertion, 3 associations intermédiaires, 2 chantiers d'insertion) 4 centres d'aide par le travail 1 club d'entreprises</p>

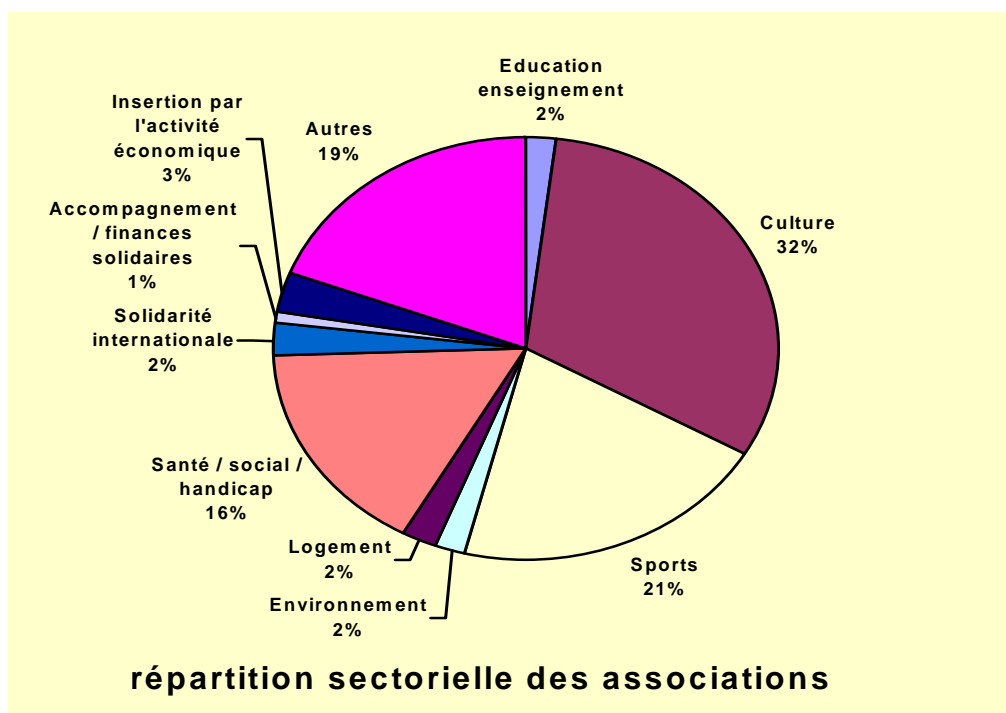
⁴ Les expériences se référant explicitement à une volonté de mutualisation de ressources (ex. groupement d'employeurs), ou à la responsabilité sociale des entreprises (RSE), ... également recherchées à ce niveau, ne semblent pas exister sur le territoire.

Le secteur associatif

On dénombre ainsi **844 associations** sur le territoire, cette donnée ne concernant cependant que les structures en situation d'employeurs et restant donc très en de ça de la réalité, si l'on tient compte également de l'ensemble des associations Loi 1901 exclusivement centrées sur l'action bénévole.

Contrairement aux attentes initiales, nous avons dû constater que l'accès au fichier INSEE (la Communauté d'Agglomération ayant dû s'acquitter de l'achat des droits d'utilisation) ne permet pas de préciser les chiffres pour chacune des trois Communes membres de l'intercommunalité, ni d'obtenir la répartition des associations par type d'activité ou le nombre des emplois concernés.

En prenant donc appui sur les informations recueillies sur les **535 structures repérées**, quelques caractéristiques peuvent, être tirées en termes thématiques, comme via les fichiers des Communes et de la Communauté d'Agglomération en témoigne le schéma ci-dessous qui présente une approche sectorielle des associations, non pas tant dans une vision INSEE desdits secteurs, qu'en fonction des clefs d'entrée liées aux développements des politiques publiques à visée sociale.



De façon assez classique, les deux grands secteurs d'intervention associative se concentrent autour de la culture et du sport ; les réalités de la Plaine Centrale Val de Marne démontrant cependant une présence particulièrement importante des initiatives dans ces deux domaines, avec :

- **32% des associations recensées sur le champ culturel**, ce qui positionne le territoire dans un registre équivalant à celui de l'agglomération nantaise réputée pour sa dynamique culturelle ;
- **21% des structures dans le sport**, proportion un peu plus élevée que dans l'agglomération grenobloise (19%) pourtant connue pour la fibre sportive qui s'y déploie.

Dans le **domaine santé/social/handicap**, on repère nombre d'initiatives, le chiffre de 16% se situant dans la moyenne par rapport aux réalités repérées sur d'autres sites,

Plusieurs des projets annoncés par les acteurs locaux dans le cadre de l'étude proposent de renforcer ce champ :

- soit dans une **logique de service multi-publics**, avec par exemple, l'hypothèse d'une plate-forme d'aide à la mobilité, le *projet de restaurant d'insertion* porté par le service pénitentiaire d'insertion et de probation (la notion de public cible concernant les salariés et non pas les usagers), le *service traiteur* envisagé par "*Délices de l'espoir*" en direction des particuliers, des collectivités et des entreprises, ... ;
- soit dans une **optique plus exclusive** avec le projet *d'épicerie solidaire* (lieu de vente de produits courants à bas tarifs à destination des ménages à faibles ressources) lancé sur Alfortville par Emmaüs en lien avec le Secours Populaire, les Restaus du Cœur, et potentiellement avec Artisans du Monde (piste originale évoquée lors du diagnostic-projet). On note également la démarche portée par le collectif des jardins d'insertion en Ile de France, notamment en lien avec la FNARS, Graines de Jardins et le Réseau de Cocagnes « cultivons la solidarité », qui donne lieu, en écho aux projets de Créteil et Limeil-Brévannes, à une étude-diagnostic.

En conclusion de ce panorama statutaire et fonctionnel, on peut ajouter que l'économie sociale représente **7% de l'emploi en Ile de France** (source INSEE actuellement non disponible à l'échelle de l'agglomération) ; ce qui constitue une force économique indéniable, même si ce chiffre reste inférieur à la moyenne de 10% repérée dans les autres régions denses en termes démographiques (et donc en besoin de loisirs et de services, telles le Nord-Pas-de-Calais ou Rhône-Alpes, ...⁵)

Cette donnée permet de prendre conscience du caractère incontournable de ce secteur dans l'économie régionale et locale ; mais aussi des potentiels inexploités qu'il détient encore, et qu'une mobilisation territoriale peut vraisemblablement aider à faire émerger.

Interrogés par voie d'enquête (19,5% de retours sur plus de 195 questionnaires adressés, soit une mobilisation relative), et lors des différents moments de travail collectif (24% de présence par rapport aux invitations émises), les acteurs de l'économie sociale et solidaire de l'agglomération de la Plaine Centrale témoignent cependant dans ce cadre de :

- leur **méconnaissance des politiques publiques locales**, des stratégies et projets structurants à l'œuvre, (que ce soit au niveau communal ou à celui de l'intercommunalité), des modalités de coopération (outre les contacts et les contractualisations ponctuels souvent basés sur la proximité relationnelle) ;
- leur **difficulté à projeter leur activité dans le temps**, la somme des incertitudes (financières, statutaires⁶, ...) étant telle que les perspectives s'avèrent compliquées à tracer.

Ces constats, qui rejoignent ceux généralement réalisés dans les sites où s'engagent un diagnostic-projet en économie sociale et solidaire, illustrent le fait que le développement du secteur nécessite obligatoirement de :

⁵ Ce chiffre incluant, pour l'Ile de France comme pour les autres Régions, les sièges sociaux des grandes structures d'économie sociale telles banques ou mutuelles, ...

⁶ Particulièrement forte au moment de l'étude sur le thème des contrats de travail adaptés, compte tenu de la situation d'attente par rapport aux orientations du projet de Loi de Cohésion Sociale ou de celui lié au handicap

- susciter les rapprochements entre pouvoirs publics et acteurs locaux,
 - proposer aux entrepreneurs solidaires des espaces d'échanges et de conseil, des partenariats adaptés.

Contrairement aux idées parfois diffusées, l'économie sociale et solidaire ne correspond pas à un secteur "hors sol" et protégé, mais cumule en fait les contraintes de tous les champs de l'économie, c'est-à-dire :

- la concurrence du marché (pour la diffusion de produits et de services), alliée à une exigence supplémentaire à savoir celle de l'adaptation des prix aux réalités des différents publics visés (pour répondre au principe de l'accès du plus grand nombre aux prestations proposées) ;
- la lourdeur des procédures publiques, que ce soit pour l'accès à une subvention ou à la rémunération des interventions liées à une commande spécifique, qui entraîne des problèmes majeurs en termes de trésorerie ;
- la complexité de la mobilisation et du renouvellement du bénévolat, avec ce qu'elle sous-tend de tensions récurrentes entre salariés et non salariés d'administration associatifs).

S'organiser localement pour soutenir les initiatives et faciliter le quotidien des entrepreneurs solidaires prend donc tout son sens, au regard des services rendus dans les territoires.

Dans cette optique, les acteurs locaux ayant répondu au questionnaire et participé aux séances collectives ont semblé avoir bien cerné les enjeux d'un renforcement des coopérations entre eux, avec les pouvoirs publics, mais aussi en direction des entreprises marchandes. Ils ont ainsi relevé six axes de travail possibles, à savoir :

Préconisation 1 – **travailler en réseau, créer des synergies, rompre l'isolement des porteurs de projets, partager les informations**

Préconisation 2 – **rechercher les complémentarités entre les acteurs**

Préconisation 3 - **sensibiliser, communiquer, rendre plus lisible l'économie sociale et solidaire**

Préconisation 4 – **dégager de nouveaux moyens de financements**

Préconisation 5 - **faire émerger des projets innovants**

Préconisation 6 – **consolider les actions, pérenniser les structures.**

Ces différentes dimensions ont donc été intégrées dans les réflexions qui ont permis d'aboutir en étape 2 à la préfiguration du plan local de développement.

1.2 Regard sur les coopérations actuelles entre les Collectivités de d'Agglomération de la Plaine Centrale Val de Marne et les acteurs de l'économie sociale et solidaire

Les données recueillies auprès des quatre collectivités (les trois communes et la communauté d'agglomération) de l'agglomération de la Plaine Centrale Val de Marne laissent encore à ce stade de nombreux espaces inexplorés.

Elles permettent cependant de constater que la **volonté de coopérer avec l'économie sociale et solidaire est partagée**, que plusieurs axes de travail communs émergent, qui peuvent constituer autant de possibilités d'échanges

intercommunaux et de mise en mouvement autour de projets co-portés (ex : mise en place d'une commande publique responsable).

Si les trois Communes et la Communauté d'agglomération semblent avoir acté le principe d'une mobilisation en termes de donneurs d'ordre, aucune d'entre elles ne semble, par contre, avoir envisagé la mobilisation de ses fonctions d'employeur comme facteur de promotion des initiatives solidaires.

Ce champ reste donc à explorer, éventuellement au titre de la réflexion intercommunale, de façon à analyser la faisabilité de démarches nouvelles de type :

- mise en place de titres emploi-services (qui permettent aux salariés de faire appel à prestation à domicile à des coûts limités et contribuent à la solvabilisation des services de proximité) ;
- organisation de ventes bio et équitables sur site professionnel ;
- mobilisation de l'épargne solidaire auprès des agents et des Elus⁷ ; ... ;
- ...

Quelques éléments sur les différentes collectivités :

La Communauté d'agglomération de la Plaine Centrale Val de Marne s'est dotée d'une délégation politique à l'économie sociale et solidaire et également d'une mission technique, positionnée, au moment de la réalisation de l'étude, au sein de la direction en charge du développement économique.

Il est important de s'arrêter ici sur le fait que ce choix s'inscrit dans la tendance progressivement retenue par les Collectivités françaises mobilisées sur le sujet. Il constitue, en effet, un atout indéniable, car il inscrit sans ambiguïté (et en évitant les amalgames avec la seule insertion⁸) l'économie sociale et solidaire au cœur de l'économie.

Par ailleurs, elle aura mobilisé 755 000 euros en 2004 en faveur de 16 structures remplissant des fonctions ou services dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle, de la prévention santé, de l'accompagnement à la création d'activité.

Elle met en œuvre l'article 30 du code des marchés publics sur les prestations de service relatives au nettoyage des vitres et des luminaires. Elle utilise également l'article 14, en intégrant dans ces marchés des préoccupations environnementales, d'insertion socio-professionnelle et en matière d'éthique de l'achat. Par contre, elle ne développe en l'état, aucune démarche spécifique en direction du milieu adapté. La Collectivité semble être aujourd'hui en capacité d'adapter ses pratiques pour renforcer encore le soutien à une nouvelle façon d'entreprendre (l'économie, la solidarité, ...), par exemple en décroissant ses dispositifs et en ouvrant à tous les porteurs d'activités économiques (quels que

⁷ Création de CIGALES spécifiques

⁸ Cette erreur de posture étant d'autant plus forte lorsque la thématique "économie sociale et solidaire" est positionnée dans les directions en charge de la Politique de la Ville ou de l'action sociale (pour les Communes), ou encore de l'action associative (comme c'est aujourd'hui le cas au niveau gouvernemental, ce qui cantonne le secteur aux associations et à l'idée d'une activité forcément non marchande).

soient leur statut et leur taille) les services habituellement concentrés sur les entreprises marchandes (ex. implantation immobilière, prospection, communication, mise en réseau, ...).

Pour Extra Muros, le maintien de la mission économie sociale et solidaire au sein de la direction économique paraît, à ce titre, absolument indispensable.

Il revient aujourd'hui à la Collectivité de débattre avec les Communes et les acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire du rôle qu'elle peut jouer pour poursuivre, dans une logique de subsidiarité claire et négociée, l'animation de la dynamique locale engagée, et de la posture à prendre pour susciter parallèlement la mise en mouvement et l'organisation des entrepreneurs solidaires eux-mêmes.

Commune d'Alfortville

Alfortville dispose dans le cadre de l'équipe municipale d'une Elue à l'économie sociale et solidaire, et envisage la création prochaine d'une commission (interne ou extra-municipale⁹ ?) sur ce thème.

La Commune a, par ailleurs, mandaté une correspondante technique positionnée de façon originale, et intéressante, au sein du secteur des achats et des marchés.

Alfortville consacre **230 000 euros** aux subventions associatives (calculs hors apports au Centre Communal d'Action Sociale¹⁰ ; mais intégrant le "fonds de réserve projets Politique de la Ville", le fonds de réserve et le fonds pour mise à disposition de locaux).

Alfortville met en oeuvre :

- **l'article 30**, notamment en faveur de l'animation/loisirs, de l'accueil périscolaire, mais aussi pour la réalisation d'événements socioculturels, le montage de séjours en France et à l'étranger pour les enfants ;
- **l'article 14**, avec une expérience pour la construction d'une salle de spectacles
- **des exigences pour l'achat de produits issus du commerce éthique ou équitable** (type de produits et prestataires non spécifiés).

L'appel à prestations en direction du milieu adapté (déclinaison possible de la Loi de 1987 relative à l'emploi des personnes handicapées) ne semble pas faire l'objet de démarches particulières

Commune de Créteil

Avec sa position de ville centre, Créteil concentre bien évidemment une grande partie des structures d'économie sociale et solidaire. Par contre, elle ne semble

⁹ Commission municipale ou extra-municipale ? Les informations étant restées en suspens sur cette question à l'heure de la clôture de l'étude, nous insistons sur le fait que dans le cas où il s'agirait d'une commission ouverte aux partenaires, il sera utile de vérifier la bonne articulation entre cette instance et les lieux partenariaux à mettre en place au niveau intercommunal/communautaire. Eviter les redondances en termes d'instance et le manque de lisibilité entre elles constitue, en effet, l'une des conditions de bonne mise en œuvre et d'un portage collectif d'une démarche territoriale de l'économie sociale et solidaire.

¹⁰ 1.621.000 euros

pas avoir mandaté de référent politique, ni de correspondant technique sur le sujet. Dans le cadre de ses fonctions de maîtrise d'ouvrage,

Créteil semble, par ailleurs, avoir déjà largement posé les jalons d'une coopération active avec les entrepreneurs solidaires.

Ainsi, **la Ville applique-t-elle l'article 30 du Code des marchés publics**, notamment en direction de PEP'S services, d'Emmaüs, d'artistes locaux, et (ce qui est plus inédit) des infirmières libérales.

Les prestations visées s'articulent ainsi autour de l'aide à domicile, des soins infirmiers, de l'accompagnement social et des prestations artistiques.

Elle met également en œuvre l'article 14, en exigeant dans ses appels à candidatures pour fournitures scolaires et jouets, la remise d'une attestation de non travail des enfants et de conformité avec différents critères éthiques.

Créteil spécifie qu'elle fait appel, en référence à la Loi de 1987, aux organisations du milieu adapté, mais aucune précision n'est fournie en ce qui concerne les structures mandatées et le type de services retenu.

Commune de Limeil-Brévannes

Il n'existe pas de mandat politique spécifique sur cette thématique, mais une correspondance technique, en l'occurrence au niveau du pilotage de projet de la Politique de la Ville.

Après le positionnement très économique de Créteil, on constate ici que la Commune opte pour une vision plus sociale de cette façon "d'entreprendre autrement".

Limeil-Brévannes considère qu'elle apporte environ 258.000 euros de subventions annuelles¹¹ (+ soutien en nature) en direction du secteur associatif, principalement à travers les initiatives recensées au titre de la Politique de la Ville, notamment aux associations d'insertion situées en Zone Urbaine Sensible.

La Commune se mobilise en tant que maître d'ouvrage autour de l'application de l'article 30 (notamment au bénéfice de la Régie de quartier pour des marchés d'entretien de type "bâtiment second œuvre") ; mais elle ne met pas en pratique l'article 14, ni l'appel à prestations auprès du milieu adapté.

¹¹ Chiffre non exhaustif, fourni de façon brute, donc sans possibilité d'analyses plus fines.

Partie 2 – PERSPECTIVES

En engageant une réflexion partagée sur l'économie sociale et solidaire, la Communauté d'agglomération de Plaine Centrale s'est immergée dans une démarche, certes "dans l'air du temps" depuis 2001 en France, mais a également pris le risque de se heurter à un intérêt restreint des autres Collectivités du territoire, voire de se faire signifier un non-droit de regard¹² par les entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire.

Les quelques semaines consacrées à un premier "arrêt sur image" de l'économie sociale et solidaire dans l'Agglomération de Plaine Centrale démontrent non seulement que la Collectivité intercommunale a ouvert un chantier qui se situe en fait au cœur des préoccupations locales, mais aussi que la curiosité existe à se connaître mieux, et que l'attente est forte d'une véritable coopération locale sur le sujet.

2.1. Organiser la mobilisation autour d'un pôle d'agglomération d'économie sociale et solidaire Plaine Centrale Val de Marne

A l'issue des différentes étapes de la mission réalisées en lien avec les acteurs de l'agglomération de la Plaine Centrale Val de Marne à l'automne 2004, il ressort que la structuration de la mobilisation locale en faveur de l'économie sociale et solidaire correspond à un véritable enjeu, et à une attente réelle des différents types de partenaires rencontrés.

La question à se poser dès lors consistait à savoir si la déclinaison d'un plan de développement (liste d'actions) suffirait à formaliser une dynamique territoriale, ... ou bien si la revendication collective de valoriser l'existant, de susciter la mutualisation des ressources et de favoriser la mise en réseau interdisciplinaire devait donner lieu à une proposition illustrant expressément ces dimensions.

Au regard des analyses conduites, et des expériences capitalisées par Extra-muros sur d'autres sites, il nous a semblé pertinent de préconiser aux acteurs de la Plaine Centrale Val de Marne de retenir cette deuxième hypothèse.

La proposition de constitution d'un Pôle d'agglomération d'économie sociale et solidaire Plaine Centrale Val de Marne illustre les résultats des réflexions partenariales conduites dans ce sens lors des ateliers de co-production d'octobre et novembre derniers.

Ce Pôle est envisagé non pas seulement comme le regroupement spécifique des acteurs de l'économie sociale et solidaire, mais également dans une optique visant à favoriser leur mise en lien et leur ouverture vers les autres composantes de la société locale (à savoir les pouvoirs publics, les entreprises marchandes, le grand public).

C'est bien dans une logique de développement local que l'exploration du Pôle a ainsi été conduite, l'idée étant de susciter la mise en place d'un réseau de proximité, permettant de fédérer les énergies et les moyens, de renforcer les capacités d'initiatives et d'actions pour le développement de l'économie sociale et solidaire.

¹² Au nom de la non-ingérence

2.2. Contours et finalités du Pôle

La principale vocation du Pôle consistera à proposer **une unité de projet** ; l'objet étant de fédérer les acteurs de l'économie sociale et solidaire autour d'une ambition commune en termes de développement local, afin de :

- permettre le repérage permanent des initiatives et la mobilisation rapide des opérateurs,
- faciliter l'accès aux différents dispositifs de soutien à la création et au développement d'activités (y compris les dispositifs pour l'instant ciblés sur les entreprises "classiques").

L'hypothèse de la mise en place d'un lieu unique, c'est-à-dire d'un regroupement de tous les acteurs de l'économie sociale et solidaire dans une "maison solidaire" spécifique (et de fait exclusive) a été évoquée lors des échanges, mais n'a pas été majoritairement portée. Si cette option comporterait évidemment l'avantage d'un affichage clair de la présence de l'économie sociale et solidaire locale, elle dénombrerait par contre au moins deux inconvénients, à savoir :

- la lourdeur d'une nouvelle infrastructure (les coûts d'investissements et de fonctionnement réquisitionnant de fait une part des financements sinon dédiés aux projets eux-mêmes) ;
- une certaine antinomie avec le principe d'une économie sociale et solidaire au cœur de l'économie et de la société, et prenant donc plutôt appui sur des structures partagées avec d'autres acteurs économiques.

La non adhésion à l'idée d'une "Maison" n'exclut pas, par contre, l'idée de la mise en place à terme d'un **espace vitrine**, c'est-à-dire d'un lieu de taille réduite (un espace d'exposition/réunion, et un ou deux bureaux) si possible situé dans un lieu de grande fréquentation, et permettant un accueil de tous les publics souhaitant recevoir des informations relatives à l'économie sociale et solidaire, la tenue de permanences alternées des différents acteurs, la réalisation de petites manifestations d'appels (ex. des petits déjeuners thématiques, des expositions légères, ...).

Sans présupposer du contenu formel de ce support de contractualisation, qu'il reviendra aux acteurs locaux de formaliser ensemble, nous pouvons ici suggérer **une finalité** et **cinq principes de fonctionnement**, indispensables selon nous pour permettre un développement efficient du partenariat local en faveur de l'économie sociale et solidaire :

FINALITE DU POLE – Le Pôle d'agglomération d'économie sociale et solidaire de la Plaine Centrale Val de Marne vise à susciter et promouvoir les initiatives en économie sociale et solidaire, c'est-à-dire une façon **d'entreprendre "l'économie autrement"**, qui donne la primauté aux relations humaines et la qualité du "vivre ensemble" sur le capital.

- **Principe 1** – Il ne peut être envisagé de Pôle sans une coopération étroite et co-portage entre la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale Val de Marne et les acteurs de l'économie sociale et solidaire ;
- **Principe 2** – Le Pôle doit valoriser et prendre appui sur l'existant, mettre en lumière les initiatives en place et intervenir de façon spécifique sur les chaînons manquants ;
- **Principe 3** – L'action en économie sociale et solidaire de l'agglomération la Plaine Centrale Val de Marne, doit trouver les articulations avec les autres échelles territoriales, d'une part dans une logique d'intercommunalité de proximité (en particulier avec les Communes d'Alfortville, de Créteil et Limeil-Brévannes membres de l'E.P.C.I. et avec des Communes limitrophes telles

Bonneuil¹³ ; d'autre part dans une logique de complémentarité avec les intervenants situés aux niveaux extraterritoriaux (Département, Région Ile de France, ...);

- Principe 4 – Le Pôle centre son fonctionnement sur une **logique de mutualisation des ressources** (humaines, financières, logistiques, ...) et de **réciprocité**, de façon à centrer les moyens sur les projets et non pas sur les coûts d'infrastructure ;

- Principe 5 – Le Pôle est expérimenté dans le cadre d'un **partenariat fondé sur l'engagement mais la souplesse, la question de la structuration d'une entité juridique spécifique n'intervenant, éventuellement, que dans une phase ultérieure** et après vérification des volontés et capacités à coopérer¹⁴.

Enfin, il convient de préciser, en prolongement direct du principe 1, que si la Communauté d'agglomération est totalement légitimée dans sa fonction de coordination du diagnostic projet et de la mise en œuvre du Pôle, il lui revient de structurer sa propre organisation (politique et technique) pour être en capacité, à la fois de :

- **poursuivre ses fonctions d'animation territoriale dans la durée,**
- **permettre aux acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire de se doter progressivement de leur propre système d'animation,** de façon à ce qu'ils se situent à terme dans un rôle d'interface pour développer le partenariat avec les pouvoirs publics (les acteurs de l'économie "classiques" et les autres composantes de la société locale.)

2.3. Les missions potentielles du pôle

Au regard de ces différents publics, et au-delà des fonctions d'animation locale qui semblent indispensable pour poursuivre et conforter la dynamique engagée, le Pôle d'agglomération d'économie sociale et solidaire Plaine Centrale Val de Marne doit pouvoir **répondre aux quatre missions suivantes** :

- ✓ Mission/Chantier 1 - **sensibiliser, informer/communiquer, former** les différents publics visés sur les réalités de l'économie sociale et solidaire et sur les façons de s'investir dans les projets,
- ✓ Mission/Chantier 2 - **accueillir et orienter les personnes** désirant connaître les interventions de l'économie sociale et solidaire et/ou s'investir dans des projets sur ce champ,
- ✓ Mission/Chantier 3 - **réaliser une veille collective** sur les services existants et sur les besoins potentiels du territoire et de ses usagers,
- ✓ Mission/Chantier 4 - **susciter et organiser la mobilisation des ressources** (au service des projets) en termes d'ingénierie, en termes humains, financiers, logistiques,

¹³ Egalement membre du PLIE

¹⁴ Cette option signifie, notamment, que la Communauté d'agglomération et/ou des acteurs locaux déjà en place pourront être sollicités en phase d'expérimentation pour assurer le relais juridique de certains volets du Pôle.

Au regard des propos entendus dans les différents espaces de parole organisés pendant la mission (entretiens, réunion, ...), il ressort dans ce cadre que s'il fallait prioriser les interventions, **deux aspects devraient être considérés comme prioritaires, à savoir :**

- **la sensibilisation/information/communication/formation, pour se connaître (entre acteurs), échanger sur les projets, puis se faire connaître en direction de tous les publics,**
- **la mobilisation collective et la mutualisation des ressources pour développer les projets.**

2.1. Programme de travail potentiel des chantiers du pôle

Chantier transversal - Animation du Pôle d'agglomération, dans une logique réseau

Si la mise en place du Pôle d'agglomération d'économie sociale et solidaire est avant tout liée à une volonté collective ; sa continuité passera, notamment par la question transversale de l'animation locale et de la mise en réseau des acteurs.

L'objectif principal à envisager dans ce champ, consiste à coordonner la mise en place puis les travaux du Pôle, au niveau local et dans son articulation avec les autres territoires.

Cela suppose de :

- assurer le suivi général des travaux ;
- organiser les réunions plénières et la coordination des Chantiers
- remplir un rôle relais vis-à-vis des instances techniques de niveau infra et extraterritorial (ex. les Communes dans un cas, le Département et la Région dans l'autre, ...) ;
- rendre compte aux différentes parties prenantes du Pôle.

Compte tenu de son rôle clef dans la période de diagnostic projet (et de la crédibilité qu'elle a acquise dans ce cadre auprès des acteurs locaux) et de ses compétences, la Direction du développement économique de la Communauté d'agglomération de la Plaine Centrale Val de Marne semble la plus à même d'assurer le co-pilotage de cette animation côté partenaires publics.

Enfin, et en ce qui concerne le co-pilote "acteurs", les candidats à cette fonction devront pouvoir faire preuve de disponibilité et d'une crédibilité transversale au sein des réseaux de l'économie sociale et solidaire locale.

Trois suggestions peuvent être lancées pour organiser le lancement des travaux, à savoir :

Suggestion 1 – Organiser l'élaboration collective et la mise en oeuvre de la Charte partenariale de fonctionnement du Pôle.

Suggestion 2 – Animer un extranet de projet permettant la diffusion d'informations et l'interactivité entre les acteurs de l'économie sociale et solidaire et les principaux partenaires impliqués.

Suggestion 3 – Organiser un lieu unique de pilotage et de suivi partenarial des différents Chantiers.

La question du pilotage collectif du Pôle d'économie sociale et solidaire constituera un point fort de la crédibilité du projet dans la durée.

L'organisation d'une Conférence intercommunale peut être envisagée (sous la forme d'une commission communautaire élargie ?), sachant qu'elle devra trouver son articulation (pourquoi pas une fusion) avec les Commissions communales envisagées sur le sujet. Il est également suggéré que la Conférence recherche, dès sa mise en place, les modalités d'échanges avec l'agence départementale de développement, et notamment une articulation avec ses (éventuels) travaux liés à l'économie et au social.

Chantier 1 - Sensibilisation, information, communication, formation

Objectif – Mettre en place des méthodes de travail et des outils pour favoriser la connaissance mutuelle entre les différentes catégories d'acteurs, faire connaître les initiatives en économie sociale et solidaire

Proposition n°1 – Réaliser un guide interactif (papier et internet) des initiatives en économie sociale et solidaire à Communauté d'Agglomération Plaine Centrale Val de Marne (le "who's who" solidaire)

Proposition n°2 – Organiser un temps fort annuel, pour échanger entre les acteurs et promouvoir les initiatives en économie sociale et solidaire

Suggestion complémentaire 1 – *Mettre en place des rubriques régulières "économie sociale et solidaire" dans le journal interne de la Communauté, dans la revue de l'agglomération et sur les ondes*

Suggestion complémentaire 2 – *Réaliser un guide "accompagnement de l'entrepreneuriat : mode d'emploi"*

Chantier 2 - Accueil/orientation des porteurs de projet et des usagers (particuliers, collectivités, entreprises)

Objectif – Recueillir les offres et les demandes en provenance des différentes parties prenantes ; organiser la mise en relation avec les interlocuteurs ad hoc

Proposition n°1 – assurer des permanences d'accueil tous publics (acteurs de l'économie sociale et solidaire, porteurs d'idées et de projets, organismes publics, entreprises locales, grand public), avec horaires modulés.

Proposition n° 2 – Proposer des "journées d'appel" et de sensibilisation "grand public" à l'économie sociale et solidaire

Suggestion complémentaire n°1 –organiser des "petits" évènements d'appel en proximité

Suggestion complémentaire n°2 – Capitaliser l'offre et la demande en services

Suggestion complémentaire 3 – Organiser des réunions collectives d'information pour les porteurs de projets avec tous les acteurs de l'accompagnement, autour de thématiques spécifiques

Chantier 3 - Veille sur les besoins et exploration de nouveaux champs d'activité

Objectif – Recenser les services proposés par l'économie sociale et solidaire, les besoins des particuliers, des entreprises et des collectivités ; innover pour mettre en place les services manquants

Proposition n°1 – Repérer les types de services couverts par l'économie sociale et solidaire à Communauté d'Agglomération Plaine Centrale Val de Marne ; réaliser des

zooms spécifiques à l'échelle l'agglomération dans le champ du travail adapté, de l'insertion par l'économie, ...

Proposition n°2¹ – Réaliser une enquête annuelle auprès des services des Collectivités, des centres sociaux, MJC (et autres structures accueillant du public) et des grandes entreprises locales (notamment de leurs Comités d'entreprises) sur les besoins en services (pour la structure elle-même, ses salariés et ses usagers)

Proposition n°3 – Lancer un appel à projets pour susciter (et/ou repérer) les initiatives sur les territoire

Proposition n°4 – Etudier la mise en place d'une plate-forme de services pour la mobilité des personnes

¹ Cette action, non débattue dans les ateliers, nous semble indispensable pour intégrer la notion d'identification des besoins. C'est pourquoi elle apparaît en termes de "proposition" et non pas de "suggestion complémentaire".

Suggestion complémentaire 1 – Recenser et mobiliser les possibilités d'hébergement immobilier, de support logistique et juridique en faveur des initiatives d'économie sociale et solidaire

Suggestion complémentaire 2 – Organiser des tables rondes pluri-acteurs de type "résolution de problèmes"

Le premier thème de travail, qui semble revêtir un certain degré d'urgence notamment en raison de la mise en application prochaine de la Loi de Cohésion Sociale, pourrait être centré sur la place de l'insertion par l'économie dans le développement économique et social de Communauté d'Agglomération Plaine Centrale Val de Marne.

La question du rôle des organisations d'insertion au cœur du développement local, et donc de la mobilisation collective autour de cette dimension particulière de l'économie, pourrait être débattue collectivement, de façon à définir un véritable engagement local sur ce sujet (incluant acteurs, pouvoirs publics, entreprises partenaires, usagers, ...).

Chantier 4 – Mutualiser les ressources au service des projets

Objectif – **Démultiplier la capacité d'action, pérenniser les activités en fédérant et en partageant les ressources**

Proposition n°1 – Organiser sur le territoire une intervention conjointe des financeurs solidaires ET mobiliser collectivement l'épargne citoyenne

Proposition n°2 – Explorer le thème de l'harmonisation (voire de l'unification) des dossiers d'accès aux financements publics ET faciliter l'organisation de tables rondes des financeurs potentiels (publics/privés) pour le soutien aux projets ou demandes "complexes"

Proposition n°3 – Ouvrir le club d'entreprises aux porteurs de projets encore en situation "amont" d'émergence des activités et favoriser les échanges d'expérience

Suggestion complémentaire 1 – *Donner une lecture annuelle des règles d'éligibilité et des interventions financières et en nature en faveur de l'économie sociale et solidaire*

Suggestion complémentaire 2 – *Favoriser une logique de "plate-forme de services" lors de la mise en place ou de l'évolution des projets*

Dans le contexte actuel de l'agglomération de la Plaine Centrale du Val de Marne, deux domaines peuvent, sans attendre, être investis ainsi, à savoir :
- *la culture, de façon à mettre plus particulièrement en lien et en interaction les nombreuses initiatives (pour une part, très innovantes), et leur permettre d'acquérir une plus grande visibilité, de réaliser leur développement dans une logique de "fertilisation croisée" ;*

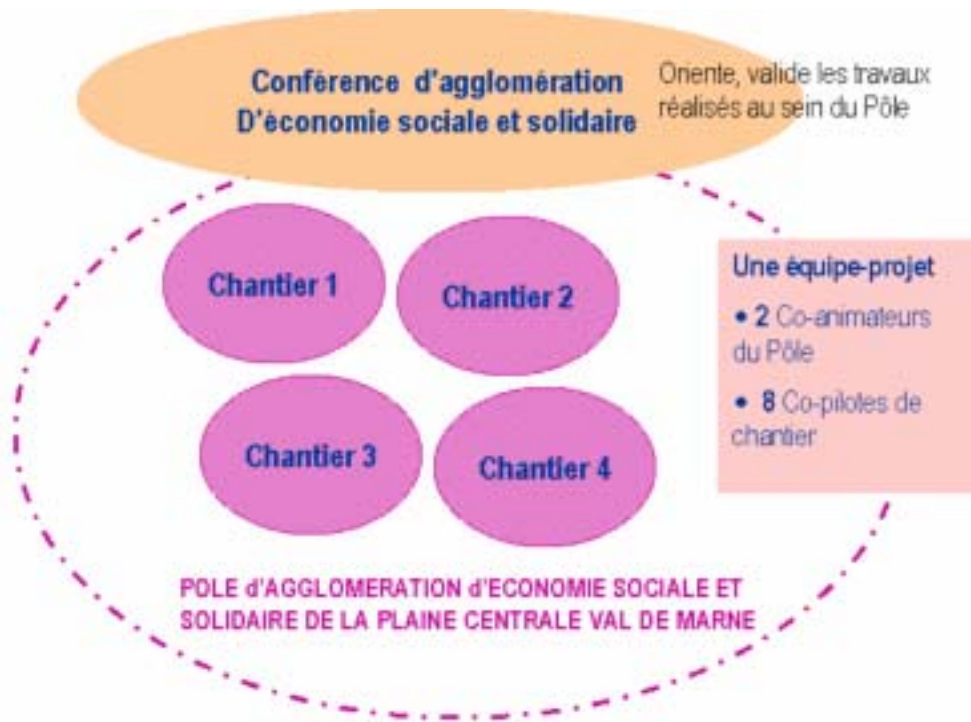
- les services aux personnes (crèches, services aux personnes handicapées, soins et accompagnement des personnes âgées, ...)

2.2. Partenariat à mobiliser

Le Pôle d'économie sociale et solidaire doit trouver une organisation partenariale en rapport avec ses principes fondateurs, c'est à dire

- d'une part, prendre appui sur l'existant,
- d'autre part, favoriser la co-production entre la Communauté d'agglomération, les Communes et les acteurs locaux.

Dans ce contexte, deux niveaux de mobilisation sont proposés, comme en témoigne le schéma ci-dessous.



La **Conférence locale l'économie sociale et solidaire**, qui se réunit trois à quatre fois par an sur l'initiative de la Communauté d'Agglomération Plaine Centrale Val de Marne, est largement ouverte aux partenaires locaux et institutionnels volontaires.

Elle oriente et réalise le suivi des travaux du Pôle, constituant ainsi :

- le **lieu partenarial d'aide à la décision** sur le fonctionnement et les actions prioritaires,
- le **niveau relais** entre les Chantiers et les instances délibératives des opérateurs et/ou des financeurs (ex. le Conseil Municipal, le Conseil d'Administration des associations mobilisées, ...).

Seuls les acteurs étant signataires de la Charte partenariale du Pôle, ont un droit de vote en Conférence locale².

Les Chantiers, qui regroupent des acteurs volontaires autour d'une thématique (fonction) et d'un programme de travail annuel donné et correspondent à un niveau d'aide à l'action.

² cette option permet de reconnaître la mobilisation de terrain, les efforts et parfois la prise de risque des partenaires qui agissent et expérimentent ensemble.

2.3. Conditions de mobilisation et calendrier

Conformément aux préconisations émises tout au long des travaux du diagnostic projet, le projet de Pôle d'agglomération d'économie sociale et solidaire proposé à l'issue des investigations locales doit pouvoir **concentrer les efforts sur une mutualisation des ressources existantes et sur la mobilisation de financements sur projets.**

Dans un premier temps et notamment pour 2005, c'est principalement sur le soutien aux fonctions d'animation locale et de co-pilotage de Chantier que la question financière doit être posée.

Il serait, par ailleurs, important que trois propositions puissent être soutenues en termes financiers, à savoir :

- ✓ la mise en place du guide interactif (chantier 1) ;
- ✓ la réalisation de journées de rencontres entre les acteurs (chantier 1);
- ✓ la conduite de l'étude de faisabilité "plate-forme de services liés à la mobilité des personnes" (chantier 3). Néanmoins, ce dernier volet, relève d'un sujet complexe, dont le territoire n'a pas toutes les clefs. Le chantier concerné pourrait être mandaté en 2005 pour établir le cahier des charges de la mission de faisabilité et pour assurer un suivi collectif de sa réalisation ; les résultats ainsi obtenus permettant de positionner ou non pour 2006 la réalisation proprement dite de la plate-forme.

Calendrier :

- 27 janvier 2005 ⇒ restitution collective des travaux de la mission
 ⇒ inscription des acteurs volontaires dans les Chantiers
- 1^{er} trimestre 2005 ⇒ délibération des Collectivités en termes de soutien au projet de Pôle
 ⇒ confirmation de la co-animation et des co-pilotages de Chantier
 ⇒ mobilisation des financements nécessaires à l'animation des travaux 2005
- avril/mai 2005 ⇒ mise en place de la Conférence d'agglomération en économie sociale et solidaire
 ⇒ mise en place des Chantiers = priorisation des actions à conduire ; engagement des premières interventions (ex. guide interactif) et définition des besoins pour l'année 2005
- Septembre 2005 Conférence d'agglomération
 ⇒ analyse des premiers enseignements et validation de la Charte d'engagement et définition des critères d'évaluation de la démarche d'économie sociale et solidaire locale
 ⇒ poursuite des travaux des chantiers
 ⇒ mise en place des rencontres entre acteurs de l'économie sociale et solidaire
- Novembre 2005 Conférence d'agglomération
 ⇒ validation du programme de travail et d'actions 2006
 ⇒ validation de la Charte partenariale par les structures volontaires
- Décembre 2005 ⇒ délibération des structures volontaires (opérateurs et financeurs) et dépôts de dossiers d'appel à financements
 ⇒ signature de la Charte partenariale (engagement 2005) par les acteurs volontaires

Quelques repères, sachant que le programme de travail 2006/2007 sera à affiner en fonction des avancées obtenues

- Année 2006*
 - ⇒ développement des travaux des Chantiers avec suivi trimestriel des avancées obtenues, et évaluation à mi-parcours (avant l'été 2006) des résultats obtenus notamment via une rencontre spécifique de la Conférence d'agglomération*
 - ⇒ Mise en place des actions émanant des études conduites en 2005 (ex. plateforme mobilité, si confirmation de sa faisabilité)*
 - ⇒ Première expérience de mobilisation grand public, en prenant si possible appui sur des manifestations existantes.*

- Année 2007*
 - Outre la poursuite des chantiers et des actions qui en déclinent,*
 - ⇒ Réalisation d'un Forum local de l'économie sociale et solidaire (présentation des initiatives, bilan et mise en perspective pour 2008/2012³)*
 - ⇒ Formalisation de l'inter-réseaux des acteurs de l'économie sociale et solidaire*
 - ⇒ étude d'opportunité (légère) sur la structuration juridique du Pôle local d'économie sociale et solidaire*
 - ⇒ Conférence d'agglomération à mi année pour proposer un plan pluriannuel aux débats des collectivités territoriales avant les échéances de 2008*

³ période éventuellement support d'un prochain Contrat de Plan Etat-Région, l'échéance de cinq ans permettant d'asseoir les projets, y compris ceux comportant des dimensions complexes, dans la durée